

Le 29 juillet 2019

L'honorable Wayne Easter
Président, Comité permanent des finances
Chambre des communes
131, rue Queen, 6^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

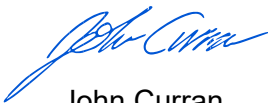
Objet : Mémoire prébudgétaire 2020 de l'American Registry for Internet Numbers (ARIN)

Monsieur le Président,

L'American Registry for Internet Numbers est heureux de soumettre le présent mémoire aux fins d'examen dans le cadre du processus de présentation prébudgétaire 2020 du Comité permanent des finances.

Je vous remercie de votre temps.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.



John Curran
Président-directeur général

L'American Registry for Internet Numbers (ARIN)

Mémoire pour les consultations
prébudgétaires en prévision du budget
de 2020

présenté au Comité permanent des
finances

Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
CANADA

Personnes-ressources :

M. John Curran
ARIN, chef de la direction
703-227-9850
jcurran@arin.net

Stephen M. Ryan, Esq.
ARIN, avocat général
202-756-8333
sryan@mwe.com

Recommandation 1

L'American Registry for Internet Numbers (ARIN) recommande que le gouvernement du Canada continue de travailler en collaboration avec les intervenants de l'industrie, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, les fournisseurs d'accès Internet (FAI) canadiens, les organismes d'application de la loi, les propriétaires d'éléments de propriété intellectuelle et la société civile, afin que le répertoire des numéros de l'ARIN demeure gratuit et publiquement accessible, pour répondre aux besoins de la société canadienne.

Recommandation 2

Le gouvernement du Canada devrait officiellement reconnaître l'importance du rôle de l'ARIN par des déclarations publiques d'appui et dans le cadre de ses règlements et lois.

Introduction

L'American Registry of Internet Numbers (ARIN) remercie les membres du Comité permanent des finances de la Chambre des communes de lui avoir donné l'occasion de contribuer à l'examen des recommandations pour le budget de 2020.

Comme les défis en matière d'économie et de sécurité en ligne sont devenus plus complexes, le gouvernement du Canada a fait d'importants investissements pour s'assurer que les organismes d'application de la loi et la société civile disposent des outils nécessaires pour s'adapter à un monde en évolution. Dans le cadre du budget de 2018, 507,7 millions de dollars sur 5 ans ont été investis dans la Stratégie nationale de cybersécurité du Canada et dans la création du Centre canadien pour la cybersécurité, ainsi que 116 millions de dollars pour appuyer la création du Centre national de coordination de la lutte contre la cybercriminalité de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Le budget de 2019 prévoyait d'autres investissements, dont 144,9 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer la cybersécurité des infrastructures essentielles, 80 millions de dollars sur quatre ans pour appuyer les réseaux canadiens de cybersécurité et 30,2 millions de dollars sur cinq ans pour protéger la démocratie canadienne contre les cyberattaques et la désinformation.

Depuis plus de 20 ans, la disponibilité publique du bottin Internet de l'ARIN représente un élément fondamental qui permet aux organismes d'application de la loi et à la société civile du Canada de retracer les activités illégales en ligne et de mener des enquêtes les concernant. Le cadre d'autorégulation solide et efficace de l'ARIN, appuyé par l'industrie, a fait en sorte que cette ressource importante demeure disponible sans que le gouvernement ait à en assumer le coût ni à gérer ou à orienter ses activités. Il est important pour les décideurs de veiller à ce que la capacité de cerner les sources possibles de cybercriminalité et d'activités illicites en ligne soit maintenue.

À propos de l'ARIN

L'American Registry for Internet Numbers (ARIN) est un organisme non gouvernemental sans but lucratif dont les membres contribuent au fonctionnement d'Internet par la gestion des ressources d'adresses de protocole Internet (« adresses IP ») dans l'ensemble de la région qu'elle sert (laquelle comprend le Canada, les États-Unis et plusieurs îles des Caraïbes et de l'Atlantique Nord). Aucun financement gouvernemental n'est fourni pour soutenir les activités de l'ARIN. Le registre des adresses IP de l'ARIN est actuellement librement utilisé par les entités du secteur privé canadien, les organismes d'application de la loi et les services de contre-espionnage étranger, comme nous le décrivons ci-après.

Bottin Internet d'ARIN

Depuis 1997, les fournisseurs de services Internet de toutes tailles (allant des grandes entités et des utilisateurs finaux connus à l'échelle nationale aux petits fournisseurs d'accès Internet entrepreneuriaux) au Canada ont participé avec succès à un cadre d'autorégulation pour la coordination des adresses Internet qui fonctionne en collaboration avec le secteur privé et les entités gouvernementales. L'ARIN tient le registre définitif des droits d'utilisation des adresses IP émises dans la région qu'elle sert, laquelle englobe le Canada. L'identité des détenteurs autorisés du droit d'utilisation des adresses IP est rendue accessible au public dans le bottin Internet d'ARIN. Le répertoire des lots d'adresses IP de l'ARIN revêt une grande valeur pour tout particulier, toute entreprise ou toute entité gouvernementale canadienne qui aurait besoin de déterminer quel fournisseur d'accès Internet s'est vu attribuer une adresse IP donnée. Il s'agirait par exemple de la ressource de premier niveau nécessaire à un créateur de contenu canadien si son œuvre protégée par le droit d'auteur est piratée en ligne, car le répertoire fournit souvent la seule correspondance entre l'adresse IP du cyberspace et la partie responsable dans le monde réel, de même que son emplacement. Le bottin Internet de l'ARIN permet au citoyen canadien de vérifier rapidement quel fournisseur d'accès Internet utilise une certaine adresse IP – connaissance qui permet à une partie lésée d'entreprendre une procédure légale pour obtenir des données non publiques concernant le titulaire du compte qui utilise l'adresse IP en question.

Il convient de souligner que le bottin Internet de l'ARIN dessert principalement des organisations de tous les types au Canada, et que l'utilisation de données personnelles privées n'est pas requise dans le registre public; avec beaucoup de prudence, toutefois, les politiques du registre de l'ARIN ont été élaborées conjointement avec l'industrie, le gouvernement et la société civile, procurant des mécanismes appropriés pour éviter l'identification des adresses IP qui pourraient être associées à des ménages individuels. De plus, les organismes nationaux et provinciaux canadiens d'application de la loi et de contre-espionnage (et leurs partenaires publics et privés dans le domaine de la cybersécurité et de la lutte contre les abus) comptent sur le libre accès au bottin Internet de l'ARIN pour mettre à jour les fichiers gouvernementaux utilisés dans différentes activités des organismes, qui peuvent être aussi diverses que les enquêtes policières sur la cyberintimidation, la résolution de cyberattaques ou les enquêtes plus générales sur la cybercriminalité.

Tenue à jour du bottin Internet de l'ARIN

Internet a toujours été tributaire des numéros Internet du Protocole Internet version 4 (IPv4) 32 bits pour identifier de façon unique les appareils branchés. Ces adresses IPv4 étaient attribuées par lots aux fournisseurs d'accès Internet pour le branchement d'autres clients, dans

la mesure où les fournisseurs démontraient une utilisation suffisante des adresses délivrées antérieurement pour justifier l'émission du nouveau lot. Les données d'attribution actualisées fournies à l'ARIN (par les FAI, pour montrer qu'ils avaient délivré suffisamment de numéros pour justifier l'obtention d'un bloc IPv4 supplémentaire) ont eu pour corollaire positif la mise à jour régulière des données accessibles au public dans le bottin Internet de l'ARIN. L'obligation de tenir à jour le répertoire des adresses IP représentait un « effet secondaire » voulu de la politique exigeant la consignation par les FAI aux fins d'obtention de ressources IPv4 supplémentaires.

Maintenant que les numéros IPv4 facilement accessibles à partir du registre de l'ARIN ont été écoulés, les lots d'adresses IPv4 inutilisés sont devenus financièrement précieux, et l'ARIN a établi une politique pour permettre aux parties de transférer leurs droits aux lots d'adresses IPv4 dont elles n'ont pas besoin. Les transferts de ces droits d'utilisation exclusive de lots de numéros IP donnés dans le registre ARIN permettent à ceux qui ont encore besoin de ressources de numéros IPv4 supplémentaires de les obtenir facilement en cette période, tandis que l'industrie passe à la version plus récente du protocole Internet, IPv6.

Incitatif non monétaire et reconnaissance continue par le gouvernement du Canada

La transition d'Internet d'IPv4 à IPv6 procurera une capacité énorme pour répondre à la croissance future d'Internet (puisqu'elle élimine la limitation inhérente au protocole IPv4, d'environ 4 milliards de dispositifs au total pour Internet à l'échelle mondiale). La transition n'élimine cependant pas la nécessité de registres précis.

Les normes techniques d'Internet établies par l'Internet Engineering Task Force (« IETF ») exigent que l'attribution initiale d'IPv6 à chaque fournisseur d'accès soit assez importante. En fait, pour assurer l'efficacité du système de routage d'Internet, il faut que chacune de ces attributions IPv6 aux FAI soit supérieure à la totalité du bassin de numéros IPv4 mondial. La politique de l'ARIN exige que chaque FAI consigne la « sous-attribution » d'espace de son lot IPv6, mais ces registres ne feront pas l'objet d'un examen régulier de la part de l'ARIN, puisque les FAI n'auront pas à se procurer régulièrement des lots d'adresses IPv6 supplémentaires.

Récemment, la Gendarmerie royale du Canada, le Federal Bureau of Investigation et la Drug Enforcement Administration des États-Unis se sont unis dans un effort transfrontalier pour s'attaquer à ce problème précis. Ils ont présenté des recommandations issues de la collaboration de ces organismes d'application de la loi qui répondent à leur besoin de tenir des registres exacts. Ils ont fourni des exemples précis de l'avantage, pour les organismes canadiens d'application de la loi, de disposer de tels dossiers à jour, ainsi que des mises en garde sur l'incidence de dossiers qui ne seraient pas mis à jour, ne permettant pas, du fait, aux organismes

d'application de la loi de signifier une citation au fournisseur d'accès Internet ayant un lien de droit avec la personne ou l'entité commerciale utilisant un numéro IP donné. Nous sommes heureux de partager leur présentation avec les membres du Comité.

Le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes a récemment reconnu l'importance du bottin Internet de l'ARIN pour protéger la propriété intellectuelle des créateurs canadiens. Dans son rapport de juin 2019 sur l'examen législatif de la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada, le Comité a inclus une recommandation concernant l'ARIN qui se lit comme suit :

Recommandation 26

Que le gouvernement du Canada examine des moyens de tenir à jour les renseignements sur la propriété des adresses IPv6 dans un format accessible au public qui serait semblable, dans sa forme et sa fonction, au service « WHOIS » IPv4 du American Registry for Internet Numbers¹.

Conclusion

L'ARIN croit que l'actuel principe d'autorégulation d'Internet peut continuer de répondre aux besoins des organismes canadiens d'application de la loi, des propriétaires de contenu de la société civile canadienne et des autres intervenants. Nous serions heureux de rencontrer le Comité des finances pour discuter davantage de la façon dont le gouvernement du Canada peut s'assurer que les services fournis au Canada, comme le registre de l'ARIN et le bottin Internet des adresses IP, demeurent gratuits, efficaces et disponibles pour appuyer les efforts et les investissements dans la lutte contre le cybercrime et les activités illicites en ligne.

¹ Référence : <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/INDU/rapport-16/page-36>.